

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Mobile : 06 44 02 53 20

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

LE MANS PIC

P4

Déposé
le 19/12/2023
Le Mans CTC

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

Edito : «Chocs des savoirs» et tri social	p. 1	Les effets du gel du point...	p. 3	Quelques faits éducatifs sarthois...	p. 5
Impact maximal	p. 2	«nous ne laisserons rien passer» : chiche ?	p. 4	... marquants et automnaux (suite de la page précédente)	p. 6

L'ÉDITO

«Chocs des savoirs» et tri social

par Laurent Blancs

Gabriel Attal a annoncé, le 5 décembre dernier, toute une série de mesures censées provoquer un « choc des savoirs ». La potion du docteur Attal risque de tuer un malade déjà bien mal en point depuis la réforme de 2016 de sinistre mémoire.

En effet, rien de ce qui est annoncé n'est susceptible de guérir le mal profond dont souffre le collège, devenu une machine à reproduire voire aggraver les inégalités sociales.

Tout au contraire, groupes de niveau, DNB dont l'obtention va devenir obligatoire pour accéder au lycée (général, technologique ou professionnel), « prépa lycée », retour du redoublement, éclatement du groupe classe, disparition de l'hétérogénéité vont dans le sens d'un renforcement de ces inégalités en mettant en place une véritable assignation sociale et en transformant le collège en machine de tri social.

Alors qu'il affirme que « la science » sera sa boussole, le ministre lui tourne tout bonnement le dos. En effet, toutes les études scientifiques sérieuses (et elles sont nombreuses) affirment tout au contraire que les groupes de niveau sont néfastes pour les élèves les plus faibles qui n'améliorent absolument pas

leurs résultats. Parlant à son électorat âgé et réactionnaire, le ministre se réclame du « bon sens » (mais qu'est-ce que cela veut dire?) et poursuit la politique libérale qui est celle de ce pouvoir depuis bientôt 7 ans, dure pour les faibles et douce pour les forts. L'École est un concentré du macronisme.

Face à une réforme néfaste pour les élèves et qui dégradera fort probablement les conditions de travail des personnels, le SNES-FSU réaffirme son projet d'un collège de la réussite pour toutes et tous, réussite qui ne peut passer que par une diminution de la taille des classes, conditionnée au recrutement de plus d'enseignants (alors même que le ministère annonce la suppression d'environ 2000 postes à la rentrée 2024), par une véritable politique d'inclusion scolaire qui ne doit plus se limiter à de simples incantations et par des temps de travail en petits groupes.

Le ministre serait bien inspiré d'entendre ce que les professionnels de terrain ont à dire. Comme toujours le SNES-FSU portera leur parole partout où il pourra se faire entendre pour défendre sa vision d'une École pour tous les enfants de ce pays, une École de l'égalité des droits, démocratique et émancipatrice.

Impact maximal

par Alexis Marganne

Le Pacte implique une lettre de missions et l'engagement unilatéral de l'enseignant : le chef d'établissement lui n'en prend aucun. Mais le risque va bien au-delà d'une pseudo « contractualisation » libre entre deux parties.

Le Pacte crée un système de double rémunération .
- Une part fixe, comme pour un commercial, a minima. C'est le gel du point d'indice qui enlève de la valeur à nos missions d'accompagner/d'enseigner. Et si on ne s'en tenait qu'à ce traitement indiciaire, il n'assure pas forcément la survie des collègues : jeune collègue célibataire muté en région parisienne, collègue divorcé avec enfants à charge... Vivre à deux et avec 2 revenus masquent un temps le gel : à 2, les dépenses ne sont pas multipliées par 2 mais par 1,5.
- Une part variable : le Pacte. Le ministère définit une série de tâches nécessaires et lance un appel à candidatures. L'enseignant.e loue ses capacités pour être payé.e à la tâche (un système que les mouvements sociaux du XIXe siècle ont réussi à abolir avant son retour aujourd'hui via l'ubérisation de nombreux secteurs d'activités). Comme la rémunération du Pacte n'est pas fiscalisée et ne donne pas de droits sociaux, il est quasiment dans la position d'un travailleur indépendant qui accepte une course uber ou deliveroo. Le Pacte nous transformerait en sorte d'auto-entrepreneurs de l'Education où le collègue devient un possible concurrent sur le « marché éducatif » de son bahut.

Comme le nombre de Pacte est limité, à terme, on pourrait imaginer une course à la tâche comme il en existe pour les livreurs qui sont collés à leur téléphone en permanence. Avec un point d'indice gelé, la part fixe de la rémunération deviendra de plus en plus faible et rendra attrayante la part variable, surtout pour les collègues qui remboursent un prêt immobilier (1) .

Pour les plus « anciens d'entre nous », vers 2010, une évolution sensible est apparue : on s'est mis à vouloir définir avec précisions les missions des enseignants, les missions des PP. Le système des pondérations et surtout les Imp qui arrivent en 2014-2015 en sont les résultats. Dans les faits, Missions = Tâches. L'établissement d'une liste de tâches permet de défi-

nir une tarification ou un appel d'offre par tâche : on l'a d'abord vu sur l'orientation avec la multiplication d'opérateurs (publics et privés) nous proposant des sites pour aider les élèves. Le Mans Université en fait partie. Et lorsque le Ministère achète une prestation à un opérateur, le montant consenti est largement supérieur à celui qu'on nous octroie avec le Pacte.

La multiplication des contrats onéreux passés avec des intervenants extérieurs dans mon établissement [Lycée Sud] en est une autre illustration : sensibilisations diverses (bien-être, égalité filles-garçons, pornographie...), apprendre à gérer le stress, la confiance en soi, etc... Et certains impliquent des rémunérations brutes à l'heure supérieures à celle d'un certifié au dernier échelon de la classe exceptionnelle (sur la base d'un travail de 40h semaine). Dans le cadre de la réforme du LP, le bureau des métiers entraîne le recrutement d'une nouvelle personne : d'une certaine façon, les moyens pour sa rémunération auraient pu être mis pour ceux déjà présents, dont les DDFPT qui les assumaient déjà.

Établir une liste de tâches, c'est induire le fait que nos métiers couvrent un spectre d'activités large, quasi infini. Cela justifie de nous en demander plus. Pousser à la caricature, pour bien comprendre le mécanisme, le métier de professeur c'est : dispenser des cours, évaluer + toutes les autres tâches du Pacte. En faisant ainsi, on réduit le cœur du métier à peu de choses ce qui justifie de le payer à peu de frais. Avec un Président qui ne cesse de multiplier les annonces sur l'Ecole, le nombre de tâches devient sans fin et condamne, pour servir sa politique, à avoir un gel du point d'indice pour avoir un vivier suffisant d'appauvri.es. On peut malheureusement imaginer ce système être généralisé à l'ensemble des métiers de l'Education Nationale.

(1) Soit un salaire de 1000€ avec 500€ d'emprunt et 500€ de frais de vie. Si l'inflation est de 10% et que le salaire augmente d'autant : salaire de 1100€, frais de vie de 550€ et toujours 500€ d'emprunt. Gain de pouvoir d'achat de 50€. A l'inverse, avec gel du point d'indice, il faut dépenser 50€ de moins.

Les effets de l'inadmissible gel du point d'indice

par Alexis Marganne

1. En l'état actuel, un effet désastreux sur la carrière complète d'un.e certifié.e :

Pour un.e collègue ayant commencé sa 1ère année de titulaire en 2000, il lui faut 42 annuités avant la retraite complète. Sur la grille actuelle de rémunération (valeurs arrondies) :

- en 2000, le traitement brut (avec Prime attractivité, Isoe) est d'environ 2650€

- en 2041, le traitement brut au dernier échelon de la classe exceptionnelle avec Isoe est d'environ 5000€.

Durant ces 42 ans, pour une inflation moyenne de 2%/an, les prix auront augmenté de 125% (soit x 2,25). Pour conserver le pouvoir d'achat de l'année 2000, le traitement brut en 2041 doit être de $2650 \times 2,25 = 5962\text{€}$.

Seul un point d'indice qui suit l'inflation permet avec l'avancement de gagner du pouvoir d'achat.

2. Une dévalorisation d'un métier de Cadre

Salaires mensuels nets moyens par âge selon la catégorie socioprofessionnelle en €

	Cadres sup.	Prof. Interm.
<30 ans	2689	1979
30-39 ans	3608	2318
40-49 ans	5405	2518
50-59 ans	4992	2651
>60 ans	5716	2917
Ensemble	4230	2411

Salariés en équivalent temps plein du secteur privé.

Lecture : les employés de moins de 30 ans du secteur privé gagnent en moyenne 1 558 euros net pour un temps plein, contre 2 689 euros pour les cadres supérieurs du même âge. *Source : Insee- Données 2019.*

3. Gel du point d'indice et emprunt : une machine à faire travailler plus !

Pour un.e collègue certifié.e à l'échelon 7 classe normale, au traitement (prime attractivité + Isoe) d'environ 2300€ nets, sa capacité d'emprunt maximale est d'environ 750€.

Cas de figure 1 : Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation a été de 4%. Supposons que le point d'indice est gelé et que notre collègue n'a pas passé d'échelon. Voici sa situation financière pour 2024.

	2023	Inflation : de 4% (x1,04) en 2024	2024
Traitement net	2300,00 €		2300,00 €
Dépenses de vie	1000,00 €	x1,4	1040
Emprunt	750,00 €	stable	750
Impôts+ MGEN	250,00 €	stable	250
Epargne	300,00 €	?	260

Dans cet exemple, la perte de pouvoir d'achat est de 40€. Imaginer si ce mécanisme se répète année après année, avec des avancements d'échelon qui ne permettent pas de récupérer le pouvoir d'achat perdu par le gel du point d'indice. Quelle solution reste à ce collègue ?

Cas de figure 2 : Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation a été de 4%. Supposons que le point d'indice est revalorisé de 4% et que notre collègue n'a pas passé d'échelon. Voici sa situation financière pour 2024

	2023	Inflation : de 4% (x1,04) en 2024	2024
Traitement net	2300,00 €		2392
Dépenses de vie	1000,00 €	x1,4	1040
Emprunt	750,00 €	stable	750
Impôts+ MGEN	250,00 €	stable	350
Epargne	300,00 €	?	352

Gain de 52€ de pouvoir d'achat



«Nous ne laisserons rien passer» : chiche ?

par Laurent Blancs

Le 1er septembre dernier, E.Macron, évoquant « les atteintes à la laïcité », assurait qu'il ne laisserait pas les enseignants seuls avant d'affirmer martialement « nous ne laisserons rien passer ».

Mais, comme souvent, il y a loin de la parole aux actes. En voici une illustration.

Dans un établissement du Mans, le 21 septembre, un enseignant voit le contenu de son cours remis en cause par deux élèves pour des motifs clairement religieux.

Malgré son expérience et son professionnalisme, le collègue doit rapidement faire face à une situation qui s'envenime avec la formation d'un attroupement d'élèves devant la porte de sa salle ; attroupement qui n'avait d'autre but que d'intimider et de menacer.

Depuis ces événements lamentables, le collègue est en arrêt et n'envisage évidemment pas de revenir dans l'établissement. D'autant plus que, face à des actes d'une telle gravité, alors que l'on pouvait s'attendre, en conformité avec les propos forts du Chef de l'État, à des sanctions exemplaires, aucun conseil de discipline n'a été convoqué et aucune mesure disciplinaire sérieuse n'a été prononcée ! Quels sentiments peuvent aujourd'hui habiter ces élèves-là si ce n'est celui d'avoir gagné, d'avoir obtenu le départ d'un enseignant ?

Si les autorités rectorales ont su répondre aux sollicitations de notre collègue, l'ont conseillé dans ses démarches administratives afin d'obtenir la reconnaissance de l'accident de service, personne à la DSDEN ou au rectorat n'a trouvé le temps de décrocher le téléphone pour s'enquérir de sa santé. A ce jour, il est toujours en attente d'une réponse de Mme la Rectrice demandant, à titre exceptionnel, une autre affectation pour finir l'année scolaire.

L'absence de réaction forte de la hiérarchie locale (cheffe d'établissement et DSDEN) illustre la pratique malheureusement toujours d'actualité du « pas de vagues ». Il est inadmissible de laisser les enseignants seuls face à la multiplication des actes de remise en cause de leur

enseignement, sur fond de montée des obscurantismes et de violences verbales ou physiques. Plus que jamais, en ces temps très difficiles, nous avons besoin d'être soutenus par notre hiérarchie, clairement, fermement, en actes et pas seulement en paroles. Plus que jamais nous avons besoin, dans nos établissements, de davantage de moyens humains pour gérer ces situations qui se multiplient et rendent l'acte d'enseigner très difficile, voire dangereux.

Il est temps que les actes suivent les paroles !

Les mobilisations de l'automne

13 OCTOBRE 2023

MOBILISATION INTERSYNDICALE

ROV DANS toutes les villes de France
13/10/2023

POUR

1. augmenter les salaires et le point d'indice
2. développer les retraites, les aides sociales et les bourses d'études
3. l'égalité entre les femmes et les hommes
4. un meilleur partage des richesses
5. conditionner les aides publiques données aux entreprises réinvesties dans tous les territoires
7. une assurance chômage plus protectrice
8. une transition écologique socialement juste

CONTRE

9. la réforme des retraites 2023
10. l'austérité en France comme en Europe

Logos : Cfdt, cgt, FO, CFE-CGC, Cfto, UN, F.S.U., Solidaires, UGT, UAF, FAGE, FDL, SNES, SLL

#25novembre

STOP
aux violences sexistes
et sexuelles au travail

Logos : snes, F.S.U.

Le 12 décembre

POUR l'avenir de nos élèves,
NON à la casse du lycée PRO !

défendons la voie professionnelle !

Logos : fsu, snes, F.S.U.

Quelques faits éducatifs sarthois, marquants et automnaux

par Lionel Quesne

Quels furent les thèmes qui ont marqué l'actualité du second degré ces trois derniers mois ?

Entomophobie

Le microcosme scolaire sarthois n'a pas échappé à la vague de psychose collective qui s'est emparé du pays à propos des redoutées punaises de lit. Le 6 octobre un communiqué de l'Education nationale indiquait que des représentants de la famille des Cimicidae auraient été découverts dans l'internat du lycée Robert Garnier de la Ferté-Bernard, entraînant la fermeture d'un dortoir. Hélas ou heureusement, il ne s'agissait que d'un emballement de la machine communicationnelle et le proviseur, furieux, a été obligé de publier un démenti où il martelait que tout cela était « totalement faux ! » Pour une fois que le ministère faisait preuve de réactivité.

Paupérisation

Le 3 octobre, en pointe avancée de la lutte, les AESH se sont mobilisés contre leur précarité et la faiblesse indigne de leur rémunération. 800 € par mois et un revenu en dessous du seuil de pauvreté, voilà la bienveillance que prône notre employeur.

En ces temps d'inflation, les fins de mois plus que difficiles concernent une part de plus en plus large du salariat. Et le 13 octobre une large intersyndicale interprofessionnelle invitait à suivre la voie ouverte le 3. Large mobilisation au Mans comme à Sablé.

Pauvreté

Précarisation, déclasserement pour le monde enseignant et grande misère pour certains de nos élèves. Nous apprenions ainsi le 20 octobre qu'un collégien d'Ambroise-Paré dormait à la rue avec sa famille depuis 48 heures du fait de la saturation de l'hébergement d'urgence au Mans. D'ailleurs RESF recensait dans la seule nuit du 19 au 20 octobre 11 personnes à la rue dont 5 enfants. Encore de la bienveillance.

Si la région Pays de la Loire connaît globalement un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale métropolitaine (10,5 % contre 14,4%), la Sarthe se singularise malheureusement par un taux approchant celui de la moyenne nationale (12,9%) et, par ailleurs, cela n'empêche pas la pauvreté de toucher 400 000 personnes dont 120 000 mineurs. Soit autant d'individus avec des risques « de décrochage scolaire, de problèmes de santé et, à terme, de reproduction de la pauvreté » diagnostiqués dans une étude de l'INSEE rendue publique au début du mois d'octobre. Et si la réussite scolaire et l'efficaci-

té de l'orientation passaient d'abord par l'extinction du paupérisme plutôt que par un empilement de réformes « pédagogiques » qui n'aboutissent et ne visent qu'une accentuation du tri social ?

L'école-entreprise

A rebours de ce qui vient d'être écrit, l'automne s'est également signalé par une offensive de l'entreprise qui fait preuve d'un entrisme accru en milieu scolaire, pour le bien être des élèves bien entendu et, en définitive, pour une sortie précoce « d'entre les murs ».

C'est ainsi que les élèves du collège A. Fournier ont participé entre le 20 et le 24 novembre à une expérimentation co-élaborée par l'Education nationale et le MEDEF visant à instaurer des stages de 3^{ème} « multi-entreprises » avec « découverte » de cinq entreprises en une semaine.

Et pourquoi à A. Fournier ? Parce que le public de ce collège est destiné à rapidement se retrouver « sur le marché de l'emploi » ? Parce que ces élèves n'ont pas les réseaux sociaux nécessaires pour trouver un lieu de stage acceptant de les accueillir cinq jours consécutifs ? Parce qu'ils et elles essuient énormément de refus en raison de leurs origines ? Parce que notre pays est marqué par l'existence de graves a priori et de profondes inégalités sociales ? C'est peut-être cela qu'il y a à régler en priorité plutôt que de se hâter de les reproduire en s'en remettant aux entreprises ?

S'en remettre à l'entreprise pour qu'elle forme rapidement une main d'œuvre à sa main quitte à saborder l'enseignement public. Nous avons donc été ravis d'apprendre début novembre que le « garage-école » installé à Allonnes prospérait, se développait et espérait même l'ouverture d'une section bac pro en 2024. Cela aura certainement mis du baume au cœur des intervenants de la section réparation automobile du LP Le Mans Sud qui ont à subir cette concurrence éhontée et qui, à cette époque, attendaient encore l'arrivée d'un enseignant en mécanique.

Mais pourquoi débiter l'école-entreprise ? Les affaires sont les affaires et elles font tourner le monde. Il n'y a donc pas de raisons pour que l'école ne soit pas un business. Certains l'ont bien compris qui vendaient des certificats de scolarité pour de fantomatiques formations. C'est ce que faisait benoîtement l'ESBIA (European school of business and international affairs) installée à proximité de la patte d'oie d'Allonnes jusqu'à ce que le parquet du Mans fasse savoir le 28 novembre que les gérants de cette officine étaient poursuivis pour escroquerie. Les gens sont méchants.

Uniforme (prestige de)

Un autre thème très en vogue cet automne : le port de l'uniforme. On a ainsi pu voir fleurir dans la presse locale des photographies de groupes de collégiens sagement alignés et vêtus de tenues de pompiers. Tant que c'est celui-là, il n'est peut-être pas indispensable de crier au feu. L'affaire se corse quand on apprend, à la mi-novembre, que Mme Morançais aurait trouvé un terrain d'entente avec le proviseur du LPO Touchard-Washington pour lancer l'expérimentation du port d'un uniforme scolaire à la prochaine rentrée. Il se pourrait que la présidente de région n'ait frappé à cette porte complètement au hasard.

C.D.

Le Conseil départemental a fait savoir au cours de ce trimestre qu'il était très actif sur la question des collèges. D'ailleurs peut-être un peu trop à notre goût.

M. Anthony Trifaut, vice-président en charge de l'Éducation au Conseil départemental rendait ainsi public le 21 octobre le « plan collège de demain » qui prévoit 256 millions d'euros d'investissement pour les dix ans à venir. Seront concernés 36 établissements publics sur les 56 que compte la Sarthe parmi lesquels le collège Léo-Delibes à Fresnay-sur-Sarthe, par exemple. Costa-Gavras au Mans ne fait pas partie du lot, son cas étant en réflexion avec une possible reconstruction ailleurs à la clé.

Il s'agira de « rationaliser au mieux nos investissements en fonction du taux d'occupation de nos collèges » a expliqué M. Trifaut en précisant aussitôt (pourquoi un tel empressement?) que « l'objectif n'est pas de fermer des collèges ». C'est dit. Cochon qui s'en dédit.

Le collège Bérange de Navarre (ex Les Sources) a fait partie de la précédente tranche de rénovations, celle ressortant du « plan collège performant » (sic). Les travaux finis, il a de nouveau été inauguré le vendredi 24 novembre dans sa nouvelle livrée arborant fièrement des encadrements de fenêtres rouges « comme un clin d'oeil à la terre qui a vu naître la reine Bérange » nous dit-on. Pas sûr que cela suffise à restaurer le climat scolaire de cet établissement.

Très en forme, le Conseil départemental s'est aussi attaqué à une refonte de la sectorisation des collèges manceaux et de la première couronne. M. Trifaut l'avait également juré, ce redécoupage ne devait en aucun cas aboutir à une diminution des moyens d'enseignement. Patatra ! Au lendemain du CDEN (conseil départemental de l'Éducation nationale) du 14 novembre

où était présentée cette nouvelle carte scolaire les organisations syndicales découvraient que deux écoles des Sablons n'étaient plus rattachées au collège Alain Fournier, ce qui les faisait sortir du réseau REP + et donc perdre les moyens afférents. La FSU est intervenue et, a priori les deux écoles orphelines ont retrouvé leur ancrage.

Super actif, le CD a même décidé de doter tous les collèges sarthois, dans leur CDI, de la BD « le monde sans fin » réalisée par Jean-Marc Jancovici et le dessinateur Christophe Blain. Ce livre qui traite du changement climatique et de la transition énergétique est contesté et contestable en particulier au regard des solutions qu'il préconise. Il ne faudrait pas que le CD, emporté dans son élan, s' imagine qu'il soit habilité à intervenir sur les contenus pédagogiques et d'enseignement.

Terrorisme

Enfin, malheureusement, nos établissements vivent aussi depuis le 13 octobre à l'heure du terrorisme. Lundi 16 octobre nous avons pu consacrer un temps d'hommage et de recueillement à notre collègue Dominique Bernard victime du fanatisme religieux. Que ces lignes soient l'occasion de rediriger nos pensées vers lui et de redire notre indignation face à cette barbarie.

Si les rangs de l'assemblée régionale ont été le théâtre d'une surenchère verbale dans le domaine sécuritaire, de leur côté de tristes plaisantins profitent des circonstances pour se livrer à leurs sinistres passions. On a en effet vu se multiplier les alertes à la bombe dans les collèges et les lycées sarthois certains d'entre eux étant visés plusieurs fois comme le LPO Le Mans Sud qui a du être évacué à deux reprises. La palme revient au collège Pierre-Gilles-de-Gennes avec la bagatelle de huit alertes. Comme si les temps n'étaient pas assez anxiogènes comme ça.

Il faut croire que non puisqu'au lycée Sainte-Catherine au Mans, la direction est même allée le 17 novembre jusqu'à organiser une fausse attaque terroriste. Grand frisson dans les rangs, succès garanti. Par contre, il n'est pas sûr qu'au niveau commercial ce soit une totale réussite. On ne s'en plaindra pas.

